RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Jury du concours de recrutement de 20 Enseignants-chercheurs et enseignants-technologues 2013

GRILLE DE NOTATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

1) Diplômes/50 po	oints		A STATE OF THE STATE OF
HDR, Doctorat d'Etat ou titre reconnu équivalent (5 2. Doctorat, PhD ou titre reconnu équivalent (40 pts) Doctorat 3 ^{ème} cycle ou titre reconnu équivalent (30 pt	0 points)		
	Sous total	1:	/50
2) Expérience pédagogique univ 1. Enseignement dans la spécialité demandée /7 pts 1 point / année de vacation ou de contrat 2. Supports pédagogiques / 3 pts a) cours (1pt/support) b) TD (0.5 pt/support) c) TP (0,25 pt/support) 3. Encadrement /5 pts a) mémoire de maîtrise ou stage didactique/3 (0.25 pt/mémoire soutenu ou stage didaction b) mémoire de DEA ou titre équivalent/ 1pt (0,5 pt/mémoire soutenu) c) thèse de Doctorat (1pt/thèse soutenue)/ 1	3 pts tique) pt		14 5
	Sous total	2:	/15
 3) Publications parues ou acceptées dans o comité de lecture/ 10 1. Auteur unique ou premier auteur 2 pts / article 2. Co-auteur 1 pt / article 		écialisées a	avec
	Sous total	3:	/10

 4) Distinction particulière 1. Brevet d'invention dans la spécialité/1 pt 2. Prix /1 pt Prix dans la spécialité (0.5pt/prix) 	e / 4 points			
Appartenance à des équipes et réseaux de recherche	s /1 pt			
0.5 pt/ équipe ou réseau				
4. Etre membre d'un corps professionnel libéral agrée da	ans la spécialité / 1 p t			
	Sous total 4: /4			
	74			
E) Cóminaire et congrès ecientifiques i	salara di angus / E na inda			
 5) Séminaire et congrès scientifiques internationaux / 5 points 1. Communication / 3 points 				
1 pt / communication 2. conférence / 2 points				
1 pt / conférence				
	Sous total 5: /5			
6) Séjours scientifiques après l'obtention du dernier Diplôme dans des				
universités ou centres de recherche étrangers / 3 points				
1. séjour de moins d'un mois / 1 pt				
0.5 pt/ séjour				
2. séjour égal ou plus d'un mois / 2 pts 1 pt / séjour				
	Sous total 6: /3			
7) Membre de comité de lecture de journai	IX OU revues spécialisés ou			
7) Membre de comité de lecture de journaux ou revues spécialisés ou comités scientifiques de congrès / 2 points				
0.5 pt / journal, revue ou comité				
	Sous total 7: /2			
	Sous total 7. 12			
8) Arbitrage d'articles dans des revues spécialisées ou d'ouvrages édités par des maisons d'éditions reconnues / 1 point				
édités par des maisons d'éditions i				
édités par des maisons d'éditions i				

membre du jury de DEA ou diplôme admis en équivale membre du jury de Thèse de doctorat (0.5 pt / jury)	ence (0.25 pt / jury)		
	Sous total 9:	/1	
10) Ouvrages dans le domaine de la spéci d'édition reconnue) /2		ine maison	
Auteur unique ou co-auteur (1 pt /ouvrage)			
	Sous total 10:	/2	
11) Atouts et Handicaps/ 10 points			
1. Atouts 1.1. Mentions /4pts - Bac: ABien: 0,5 pt; Bien: 0,75 pt; TBien: 1pt - Maîtrise ou licence: ABien: 0,5 pt; Bien: 0,75 pt; TBi - DEA ou Master ou titre équivalent: ABien: 0,5 pt; Biel - Thèse: Honorable (Bien): 0,75 pt; Très Honorable (Ex	n: 0,75 pt; TBien: 1p		
 1.2. Diplômes supérieurs supplémentaires/ 2pts 1 pt / diplôme 1.3. Connaissance linguistiques / 4 pts (hors langue d'el - Arabe /2 points - Français / 2pts - Ang 	nseignement demand lais ou autre langue /		
2. Handicaps / 0 point Cursus universitaire irrégulier : - redoublement ou interruption à l'intérieur d'un c - inadéquation/profil demandé (de -5 à 0 pts)	ycle (-1 pt / année)		

9) Jury de thèses et de mémoires / 1 point

1. Exposé des Rapports d'activité d'enseignement et de recherche / 4 points a. Clarté des idées / 1pt b. Présence de perspectives / 0.5pt c. Pertinence des thématiques de recherche / 0.5pt d. Richesse de l'expérience / 0.5pt e. Continuité des activités / 0.5pt f. Expériences professionnelles utiles par rapport au profil demandé /1 pt 2. Aptitude à enseigner et compétences linguistiques / 3 pts

Sous total 12:

17

Total Général =

/110 points

Observations:

- 1. Pour la notation, les déclarations dans les CV ne sont prises en compte que pour autant qu'elles soient étayées par les éléments figurant au dossier.
- 2. Les intéressés doivent se présenter à l'entretien munis de leurs pièces d'identité, les originaux de leurs diplômes et autres documents présentés dans leur dossier.

Nouakchott, le 07/10/2013

Le Président du Jury

El Arby Ould Khtour